

## *Rapport annuel de Net-entreprises 2022 : la DSN est généralisée !*

**L'année 2022 a été l'année du passage de tous les employeurs de la Fonction publique à la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Le succès de ce passage a valu au GIP-MDS et à la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) d'être nommés aux Victoires des Acteurs Publics 2023.**

Cette nouvelle étape était essentielle pour permettre les réformes sociales et fiscales futures. La DSN, qui remplace déjà 70 formalités, ouvre aujourd'hui la possibilité de nouveaux projets de simplification et de normalisation pour la majeure partie des salariés du public comme du privé.

### **La qualité, au cœur des enjeux**

La réussite technique de la DSN est largement confirmée. Ce succès, souligné dans un rapport sénatorial récent<sup>1</sup>, tient dans un système d'information solide garantissant une déclaration dématérialisée transmise « *de façon sécurisée à l'ensemble des acteurs de la protection sociale à une échelle industrielle* ». La DSN constitue ainsi une base importante pour de nouvelles exploitations des données sociales, dans le cadre de réformes à venir, avec des enjeux qualité qui se renforcent en termes d'exigence.

### **De nouveaux usages potentiels des données sociales à construire**

Le GIP-MDS a développé en 2022 de nouveaux services pour répondre aux besoins des administrations :

- Le bonus-malus ;
- Le simulateur pour que les entreprises anticipent leur futur taux de contribution ;
- Le système pour tracer les versements de la prime indemnité inflation et produire des indicateurs décisionnels ;
- La mise en place d'une connexion avec Mesdroitssociaux pour que les potentiels bénéficiaires vérifient ou réclament le versement de la prime ;
- La mise en œuvre de la prime de partage de la valeur voulue par le Gouvernement pour protéger le pouvoir d'achat, etc.) pour répondre aux besoins des administrations. Grâce à la mutualisation des outils, il continue à contribuer au bon fonctionnement de la protection sociale en France et à participer à la performance des entreprises de manière responsable et vertueuse.

---

<sup>1</sup> La Délégation Sénatoriale aux entreprises publie un rapport relatif à la simplification des règles et normes applicables aux entreprises qui cite la DSN comme la mesure de simplification « la plus réussie » : <https://www.senat.fr/rap/r22-743/r22-7431.pdf>

Elisabeth Humbert-Bottin, Directeur Général de Net-entreprises :

**« Les données servent désormais les calculs sur les allocations logement et demain plus largement les différents projets autour de la solidarité à la source. S'appuyer sur leur définition réelle pour les entreprises dans ces usages est la base d'un fonctionnement de qualité. Cette condition de base est complétée par un ensemble cohérent de dispositifs de contrôle et des actions de fiabilisation à co-construire entre tous les acteurs autour de l'Urssaf Caisse Nationale et du GIP-MDS. »**

Eric Hayat, Président de Net-entreprises :

**« Net-entreprises possède un savoir-faire et des compétences techniques pour élaborer de nouveaux dispositifs basés sur l'exploitation des données sociales. S'appuyer sur les acquis de la DSN, notamment sur le caractère très collaboratif du système, tel qu'il a été impulsé par le GIP-MDS, permettrait d'éviter tout risque dans la distribution automatisée des droits sociaux, grâce à l'exploitation de données fiabilisées et de qualité. Capitaliser sur ce dispositif permet en outre de maîtriser certains coûts de mise en œuvre. »**

En 2022, Net-entreprises a également mené des travaux sur l'axe « *Rendre la valeur aux entreprises* » avec des entreprises, l'Ordre des experts-comptables, le Comité des Utilisateurs (COUTI) et le Groupe Permanent d'Expression des Besoins des Entreprises (GPEBE) pour étudier la faisabilité de mise à disposition d'indicateurs de gestion qui permettraient aux entreprises de se comparer vis-à-vis de moyennes par activité ou par zone géographique. En parallèle, plusieurs administrations se sont rapprochées du GIP-MDS pour un juste usage du gisement de données DSN vis-à-vis des dispositifs publics qu'elles portent. Avec une pertinence forte de ces indicateurs mise en évidence.

<p>Contact presse Net-entreprises</p> <p><a href="#">Frédérique Lebon</a> 06 42 70 44 48</p> <p>Bona fidé <a href="#">Mathilde Calvez</a> 06 49 64 09 87</p>	<p><b>À propos de Net-entreprises</b></p> <p>Net-entreprises permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée, dont la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Référence pour la réalisation et le règlement des formalités déclaratives sociales, Net-entreprises est aujourd'hui une plateforme de services facilitant les échanges numériques avec les entreprises.</p> <p>Le collectif GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public – Modernisation des Déclarations Sociales) est maître d'ouvrage opérationnel de Net-entreprises. Fort de ce succès (3 millions de déclarants inscrits, plus de 38 millions de télédéclarations et consultations par an), le GIP-MDS s'est vu confié la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative et du prélèvement à la source (PAS). Créé en 2000 par les organismes de protection sociale qui mutualisent moyens et expertises pour dématérialiser les déclarations sociales, le GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales) regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux : CIBTP France, CNBF, CAVIMAC, CRPCEN, CAMIEG, ENIM), des organismes de prévoyance collective (CTIP, France Assureurs, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales (CPME, MEDEF, UNAPL, U2P), des syndicats de salariés (CFDT, CGT, CGT-FO, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les trois caisses de retraites de la Fonction publique (RAFP, IRCANTEC et CNRACL) ont rejoint le collectif en 2020 pour permettre aux organismes publics de bénéficier des services de Net-entreprises.</p>
--	--